

L'ACTION DU GOUVERNEMENT
RELANCE DE L'ACTIVITE, MESURES POUR L'EMPLOI, SOUTIEN DES MENAGES
ET PREPARATION DE L'AVENIR

Suivi départemental
Cantal

Données actualisées le 17/02/2010

Pour lutter contre la crise mondiale qui a frappé notre pays, le Président de la République et le Gouvernement ont adopté des mesures exceptionnelles dès fin 2008 et début 2009 afin d'en atténuer la gravité et en réduire la durée en France.

Le soutien initial aux banques et aux filières industrielles fragilisées s'est accompagné de nombreuses interventions publiques pour favoriser l'activité, aider les entreprises, accélérer les projets d'équipements des collectivités locales (FCTVA), protéger l'emploi et apporter des mesures de justice en faveur des ménages aux revenus modestes.

Les premiers résultats sont déjà visibles fin 2009. Le retour à une croissance (+0,6 % au 4ème trimestre 2009) certes encore très fragile, mais positive et supérieure à celle de bien d'autres pays, ainsi qu'une quasi-stabilité du chômage en novembre et une décrue en décembre 2009 qu'il faut consolider dans la durée, démontrent bien le succès des mesures de relance, qui continuent de produire leurs effets en ce début 2010.

A présent, il s'agit d'assurer dans les meilleures conditions possibles la sortie de crise et la préparation de la reprise, tout en persévérant dans l'effort prioritaire pour l'emploi. Dans ce contexte, le grand emprunt national doit préparer la France aux défis de l'avenir.

Les mesures, nombreuses, mises en oeuvre pour les pouvoirs publics sont reprises dans ce document. Elles concernent aussi bien les investissements publics, l'aide aux entreprises, le soutien direct à l'emploi, mais aussi la vie quotidienne de nos concitoyens (logement, rénovation urbaine, universités, etc.), ainsi que la préparation de l'avenir (recherche, emprunt national, éco-cités, éco-quartiers, etc.).

I - SOUTIEN DE L'ACTIVITE

I - 1 - Avancement des projets d'investissement public dans le cadre du plan de relance

Le plan de relance accorde une **priorité forte à l'investissement public** et lui consacre une somme de **12 milliards d'euros** sur la période 2009-2010.

Dans le département, 5 502 251 euros ont été engagés par **l'Etat**, contribuant au financement de 56 302 862 euros de travaux.

Mesures	Montant total des travaux (en €)	Montant Relance engagé (en €)	Montant Relance payé (en €)
Infrastructures et équipements civils	54 523 310	4 424 157	2 642 137
Enseignement supérieur et recherche			
Equipements de défense et de sécurité			
Patrimoine	1 779 552	1 078 094	768 533
<i>Total</i>	56 302 862	5 502 251	3 410 670

Les collectivités locales ont contribué à l'effort de relance en contrepartie du remboursement anticipé du FCTVA par l'Etat. Au niveau national, 19 540 collectivités se sont engagées à investir 54 milliards d'euros. Le dispositif est reconduit en 2010 pour les collectivités n'ayant pas pu conclure d'engagement d'investir en 2009. **Dans le département**, les collectivités territoriales doivent ainsi investir 185 567 153 euros, en contrepartie de 14 036 122 euros de FCTVA remboursés par l'Etat.

Enfin, dans le cadre du plan de relance, **les entreprises publiques** ont prévu d'investir 4,1 milliards d'euros supplémentaires sur la période 2009-2010. Les principales opérations dans le département sont présentées à titre d'exemple dans le tableau ci-après.

Investissement des grandes entreprises publiques	<i>Exemples d'opérations</i>	<i>Montant engagé (en €)</i>	<i>Montant payé (en €)</i>
La Poste			
GDF Suez			
RATP			
SNCF			
EDF	RTE:Eguzon - Rueyres Réhabilitation 400 kV	9 860 760	9 128 340
<i>Total</i>		9 860 760	9 128 340

I - 2 - Soutien des entreprises

Aides au financement des entreprises

Dans sa politique de soutien aux entreprises, le gouvernement est intervenu par le biais **de mesures exceptionnelles face à la crise**, notamment en soutien à la trésorerie des entreprises et pour faciliter l'accès au crédit (plan de soutien aux banques, médiateur du crédit, garanties et prêts par OSEO).

Données du département	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Montant des prêts (en €)
OSEO - prêts	35	2 043 224
OSEO - Garanties de prêts	35	10 646 500

Données du département	Nombre de dossiers acceptés en médiation	Nombre de médiations réussies
Médiation du crédit	59	26

Sauvetage des entreprises

Le gouvernement déploie aussi une **politique volontariste de maintien de l'emploi industriel sur le territoire français**, fondée sur les différents outils à sa disposition (action locale des CODEFI, intervention du CIRI, primes à l'aménagement du territoire, etc.).

Appuyer le développement d'entreprises fortes et compétitives en France

Le gouvernement est intervenu en faveur de secteurs économiques particulièrement touchés, notamment au travers du **pacte automobile**, et de la **prime à la casse**.

Données du département	Nombre de bénéficiaires entre 2009 et 2010	Montant (en €)
Prime à la casse (aide au remplacement de véhicules anciens)	1 564	1 564 000

La création du **Fonds stratégique d'investissement**, suivie de celle du **Fonds de modernisation des équipementiers automobiles**, apporte une réponse aux besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

Données du département	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'emplois
Fonds stratégique d'investissement (FSI)		
Fonds de modernisation des équipementiers de l'automobile (FMEA)		

Avec **la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité locale**, le gouvernement a montré sa capacité à engager de vraies réformes structurelles nécessaires et pourtant sans cesse reportées. Cette réforme donne une bouffée d'oxygène aux entreprises du département : au total, cela représente un montant de 21,0 millions d'euros d'impôt en moins que les entreprises vont pouvoir investir pour se développer, créer de l'emploi et du pouvoir d'achat pour leurs salariés.

Enfin, **le crédit impôt recherche** a été un outil efficace pour limiter la baisse des dépenses de R&D dans un contexte de crise économique. Dans le département, 9 entreprises perçoivent du crédit impôt recherche.

C'est un outil d'encouragement au maintien sur le sol français des centres de recherche qui y sont aujourd'hui implantés. Ainsi, l'entreprise NUMTECH, spécialiste dans le domaine de la météorologie et de la qualité de l'air a obtenu le statut de Jeune Entreprise Innovante. En 2009, le MESR a agréé NUMTECH en qualité d'organisme capable de mener des travaux de R&D pour le compte de tiers dans le cadre du CIR. Dès octobre 2008, NUMTECH a accru son effort de R&D qui atteint près de 30% de son chiffre d'affaire en 2009. L'équipe compte une vingtaine d'ingénieurs et de docteurs (dont 6 jeunes docteurs). Sur l'année 2009, le CIR permet de financer environ 50% de l'activité de recherche. L'effort important de R&D entrepris depuis plusieurs mois par NUMTECH est prolongé en 2010 avec la finalisation de nouveaux produits et services et leur mise sur le marché français et international d'ici la fin de l'année. Dans une PME d'une vingtaine de personnes telle que NUMTECH, le CIR est une des seules ressources financières permettant de maintenir un haut niveau de R&D et de continuer à innover.

II - SOUTIEN A L'EMPLOI

La lutte contre le chômage est la priorité du gouvernement. En plus du budget que lui consacre notamment le ministère chargé de l'emploi, le plan de relance de l'économie a prévu en 2009-2010 2,7 milliards d'euros supplémentaires dans le cadre du FISO (le fonds d'investissement social) et 975 millions d'euros pour la mesure « zérocharges TPE ».

Dans le département, cela signifie à la fin de ce mois pour les cinq mesures principales :

- 864 bénéficiaires du dispositif amélioré - tant en terme d'indemnisation que de formation - **d'activité partielle**.
- 2 214 bénéficiaires de la mesure d'aide à l'embauche dans les entreprises de moins de dix salariés, « **zérocharges TPE** » (embauches ayant donné lieu à des demandes d'aide). Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre de la politique du gouvernement en faveur des TPE-PME : simplification administrative, réduction des délais de paiement, mesures fiscales, interventions d'OSEO, CAP et CAP+ pour l'assurance crédit, etc.
- **1 865 contrats aidés** en 2009-2010, dont : 459 dans le secteur marchand et 1 406 dans le secteur non marchand.
- Dans le cadre du **plan « jeunes »**, le gouvernement a entrepris une série d'actions en faveur de l'emploi des jeunes (prime à l'embauche de stagiaires en CDI, développement des Ecoles de la Deuxième Chance, renforcement du CIVIS et des Missions locales...). En particulier, les mesures gouvernementales de relance de l'alternance ont été mise en place mi-juin 2009 et produisent leurs effets (prime de 1 000 euros pour les embauches en contrat de professionnalisation, prime de 1 800 euros pour les apprentis supplémentaires et « zérocharges apprentis »). 300 000 contrats en alternance ont été enregistrés au 2ème semestre 2009, soit +2 % par rapport au 2ème semestre 2008 et +5 % par rapport au 2ème semestre 2007. Dans le département ont été enregistrés **759 contrats en alternance** (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).
- 93 bénéficiaires des mesures d'accompagnement renforcé en faveur des salariés licenciés économiques (**convention de reclassement personnalisé** - CRP), en 2009 et 2010.

III - MESURES EN FAVEUR DES MENAGES

III - 1 - Soutien des revenus

Le plan de relance comporte un volet en faveur de **la solidarité envers les ménages aux revenus modestes**, qui s'est traduit par le versement au niveau national d'aides à hauteur d'environ **3 milliards d'euros**.

Données du département	Nombre de bénéficiaires	Montant (€)
Crédit d'impôt attribué aux foyers fiscaux dont le revenu imposable par part est inférieur à 12 475 €	12 596	2 111 289
Prime de 500 € pour les travailleurs précaires	92	46 000
Prime de solidarité active de 200 €	8 041	1 608 175
Prime de 150 € pour les familles modestes	5 527	829 005

Données du département	Nombre de foyers ayant reçu des bons d'achats	Montant consommé (€)
200 € en bons d'achats de services à la personne	5 543	645 050

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par le Président de la République, **le minimum vieillesse** a été augmenté de 6,9 % au 1er avril 2009, soit une hausse de 633 à 677 euros par mois, et **l'allocation adulte handicapé** est passé de 652 à 681 euros par mois.

Données du département	Nombre de bénéficiaires	Montant (€)
Augmentation de +6,9 % du minimum vieillesse (hausse de 633 à 677 € par mois au 1er avril 2009)	992	480 128
Augmentation de +4,4 % de l'Allocation adulte handicapé (hausse de 652 à 667 puis 681 € par mois au 1er septembre 2009)	2 090	413 733

III - 2 - Logement

Le plan de relance est venu renforcer l'intervention des pouvoirs publics en faveur du logement, **en soutenant la construction et la rénovation de logements en 2009 et en 2010 à travers plusieurs dispositifs, auxquels il consacre 1 milliard d'euros**. Le secteur du bâtiment est essentiel pour le maintien de l'emploi car c'est une activité intensive en main d'oeuvre locale. Quatre secteurs essentiels sont à retenir.

Construction de logements sociaux

La construction de nouveaux logements sociaux pour développer le parc locatif social et répondre à la forte demande est une priorité nationale. Le plan de relance et la programmation classique y consacrent **1,4 milliard d'euros sur 2 ans, auxquels s'ajoutent plusieurs avantages fiscaux et prêts bonifiés pour le logement social**. Grâce à la mobilisation de ces moyens, 120 000 logements sociaux ont pu être financés en 2009, un record depuis plusieurs décennies. Le tableau ci-dessous indique le nombre total de logements sociaux dont la construction a été financée depuis début 2009 dans le département :

Données du département (2009-2010)	Nombre de logements financés	Montants budgétaires engagés (en €)	Emplois prévus
Logements sociaux (VEFA, PLUS, PLAI, PLS)	184	560 000	221

Accession à la propriété et investissement locatif pour les particuliers

Par ailleurs, l'accès au logement des ménages passe aussi par **l'aide à l'accession à la propriété des ménages modestes** : le plan de relance a doublé le prêt à taux zéro pour les logements neufs et soutenu le développement du dispositif du Pass foncier, qui s'applique à présent aussi aux logements collectifs. Enfin, depuis 2009, la réduction d'impôt Scellier pour **l'investissement locatif** encourage l'investissement des particuliers pour développer une offre locative à prix maîtrisé dans les zones où la demande est forte.

Données du département (2009-2010)	Nombre de logements financés	Montant des prêts (en €)	Emplois prévus
Prêt à taux zéro doublé pour l'achat d'un logement neuf	256	8 138 000	307

Données du département (2009-2010)	Nombre de logements aidés	Emplois prévus
PASS Foncier	1	1

Données du département (2009-2010)	Nombre de logements aidés	Emplois prévus
Réduction d'impôt pour l'investissement locatif - Dispositif Scellier (Estimation réalisée à partir des ventes de logements par département)		

Rénovation urbaine

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) témoigne de l'engagement de l'Etat et de ses partenaires (Action Logement, bailleurs et collectivités) pour investir durablement et **transformer les Zones Urbaines Sensibles et les quartiers assimilés** qui combinent de multiples difficultés. Les crédits supplémentaires du plan de relance ont débloqué plusieurs centaines d'opérations de rénovation urbaine dont le financement n'était pas assuré et qui ont pu démarrer dès 2009.

PNRU - Données du département (2005-2010)	Subventions ANRU contractualisées (en €)	Montant payé par l'ANRU (en €)	Montant des travaux financés (en €)	Emplois prévus
Opérations Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)				

A titre d'exemple, les opérations suivantes sont emblématiques dans le département :

Données du département	Descriptif
Opérations emblématiques ANRU	

Dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, le gouvernement mobilise **380 millions d'euros pour la rénovation de centres villes**, afin de réhabiliter des logements indignes, de produire des logements sociaux et de réaliser des aménagements publics. L'impulsion donnée par le programme devrait permettre d'effectuer **1,5 milliard d'euros de travaux**.

Aides pour la rénovation de logements

Le **Grenelle de l'environnement** a fixé un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 38 % pour le parc de logements existants d'ici 2020. En conséquence, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures (subventions et dispositifs incitatifs) pour encourager la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Pour les logements privés, le plan de relance a ainsi financé à hauteur de 200 millions d'euros un

fonds géré par l'Anah de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre.

En outre, **un programme national contre la précarité énergétique** est en cours de lancement pour réhabiliter sur la période 2010-2017 les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique. 500 millions d'euros ont été assignés à cet objectif dans le **Grand Emprunt national** destiné aux dépenses d'avenir. Ces moyens complètent les interventions classiques de l'Anah pour l'amélioration de l'habitat. Le tableau ci-dessous indique l'activité globale de l'Anah dans le département et le nombre d'Eco prêt à taux zéro accordés.

Données du département (2009-2010)	<i>Nombre de logements aidés</i>	<i>Subventions ANAH engagées (en €)</i>	<i>Montant des prêts ou des travaux financés (en €)</i>	<i>Emplois prévus</i>
ANAH	603	3 863 464	11 044 053	199
L'Eco prêt à taux zéro	247		4 193 000	75

IV - PREPARATION DE L'AVENIR

IV - 1 - Enseignement supérieur et recherche

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue la première priorité budgétaire du gouvernement.

Le Président de la République a pris, dès 2007, un engagement fort : accompagner la transformation de nos universités et faire progresser de **1,8 milliard d'euros** les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet engagement, depuis trois ans, a été tenu.

Pour la région, cet engagement s'est traduit par :

- Une augmentation de 18 % des moyens des universités sur 2007-2010.
- Un effort inédit d'investissement pour **remettre à niveau le patrimoine immobilier universitaire**. Au total, 37 millions d'euros ont été investis sur la période.
- Depuis 2007, **les conditions de vie et d'études des étudiants** de la région se sont sensiblement améliorées : 316 logements étudiants ont été réhabilités, 1 amphithéâtre refait, 1 bibliothèque rénovée, 1 équipement sportif créé ou refait.
- Le **lancement de l'opération campus** qui doit faire émerger des pôles à visibilité internationale et créer des conditions d'études et de recherche aux meilleurs standards mondiaux.

Pour la région, 30 millions d'euros d'investissements immobiliers seront alloués à l'Université de Clermont-Ferrand pour lui permettre de réaliser un espace de référence et d'attractivité à l'échelle internationale. 942 000 euros sont déjà attribués au titre des études pour lancer le projet au plus vite. Le projet permettra de réaliser trois opérations : intégration du laboratoire Magmas et Volcans, de renommée mondiale, sur le campus par la création d'un bâtiment nouveau ; la rénovation du campus de Cézeaux ; la structuration d'un pôle santé en faisant émerger une recherche translationnelle biologie-santé-technologie.

IV - 2 - Egalité des chances

Dispositif de la Dynamique Espoir Banlieues lancée en 2008 par le Président de la République, les internats d'excellence offrent un cursus éducatif de la 6ème à la Terminale et au-delà, jusqu'en classes préparatoires aux grandes écoles pour des élèves issus de milieux modestes. Dans le **Grand Emprunt national** destiné aux dépenses d'avenir, 500 millions d'euros ont été réservés à l'égalité des chances afin notamment de créer 20 000 places d'internats d'excellence. 12 premiers internats d'excellence ont été lancés.

IV - 3 - Ecoquartiers et Ecocités

Dans le cadre du plan Ville Durable, l'appel à projets EcoQuartier a pour objectif d'accompagner les collectivités qui portent des projets exemplaires en matière d'aménagement durable.

Par la démarche EcoCité et le Grand Emprunt qui consacre 1 milliard d'euros à la ville durable, l'Etat incite et accompagne les collectivités dans des stratégies de développement urbain exemplaires à l'échelle des agglomérations.